
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 21 janvier 2014 à 8 h 30**

**Centre récréatif Rivière-des-Prairies
7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville

ABSENCE :

Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut
Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement

CA14 30 01 0001

OUVERTURE - SÉANCE

À 8 h 43

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

QUE la présente séance extraordinaire du 21 janvier 2014 soit ouverte

ADOPTÉ

10.01

CA14 30 01 0002

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 21 janvier 2014 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucune question ou commentaire de la part des citoyens n'a été posée.

CA14 30 01 0003

AUTORISATION -DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - CAMILLE FONTAINE ET FILS INC. - COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2014 2015 - PÉRIODE - 21 MOIS - POSSIBILITÉ - DEUX (2) ANS D'EXTENSION - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 13-13244

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 2 036 959,19 \$ taxes incluses, pour la collecte et le transport des matières résiduelles 2014-2015 pour une période de 21 mois, contrat débutant le 3 mars 2014 et se terminant le 27 novembre 2015 avec possibilité de deux (2) ans d'extension;

D'octroyer, pour ce faire, un contrat à la compagnie Camille Fontaine et fils inc. au montant de 2 036 959,19 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée appel d'offres 13-13244 (1 soumissionnaire);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.01 1130493019

CA14 30 01 0004

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - RCI ENVIRONNEMENT (DIVISION DE WM QUÉBEC INC.) - COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES - PÉRIODE -TROIS (3) ANS - POSSIBILITÉ - DEUX (2) ANS D'EXTENSION - 2014-2017 - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 13-3245

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 3 408 117,28 \$ taxes incluses, pour la collecte sélective des matières recyclables pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour une période de trois (3) ans avec possibilité de deux (2) ans d'extension, soit de 2014 à 2017;

D'octroyer, pour ce faire, un contrat à la compagnie RCI Environnement (division WM Québec inc.) au montant de 3 408 117,28 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée, appel d'offres 13-13245 (3 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.02 1130493020

CA14 30 01 0005

RECOMMANDATION - CONSEIL MUNICIPAL - AUTORISATION - GREFFIER - ÉMISSION - ATTESTATION - NON-OBJECTION - DÉLIVRANCE - CERTIFICAT D'AUTORISATION -ARTICLE 32 - LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT (L.R.Q., C.Q-2) - CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES (ÉGOUTS ET AQUEDUC) ET DE SURFACE (TROTTOIRS, LAMPADAIRES, ARBRES) EN BORDURE DU PROJET RÉSIDENTIEL SUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE FORSYTH, ENTRE LA RUE YVETTE-BRIN D'AMOUR ET LA 91^E AVENUE À POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE recommander au conseil municipal :

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c.Q-2) pour la construction des infrastructures souterraines (égouts et aqueduc) et de surface (trottoirs, lampadaires, arbres) en bordure du projet résidentiel sur le prolongement de la rue Forsyth, entre la rue Yvette-Brin D'Amour et la 91^e Avenue à Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.01 1144642001

CA14 30 01 0006

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA13-30061

VU l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal (LRQ, chapitre C-11.4);

VU la Loi sur la fiscalité municipale (LRQ, chapitre F-2.1);

VU l'avis de motion du présent règlement donné à la séance du 19 décembre 2013;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement RCA13-30061 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2014) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.01 1130448010

CA14 30 01 0007

PIIA - 8372, BOULEVARD GOUIN

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 janvier 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA13 30 10 0413, dans le cadre la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-11009, tel qu'amendé), de même qu'à l'article 90 de la section 12 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'implantation, l'apparence architecturale et à l'aménagement du terrain dans le cadre des travaux de construction autorisés par la résolution sur le projet particulier numéro PP-85 visant la construction d'un bâtiment de 15 unités d'habitation sur trois étages prévue au 8372, boulevard Gouin Est sur le lot 5 279 179 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies.

L'implantation du bâtiment est illustrée sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean Lamarche, en date du 9 janvier 2014, minute 26397.

L'apparence du bâtiment est illustrée sur le plan d'élévations déposé et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 7 janvier 2014.

Tandis que l'aménagement du terrain est illustré sur le plan de paysage estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 7 janvier 2014.

Les matériaux et les couleurs sont tels qu'approuvés par la résolution CA13 30 10 0413.

ADOPTÉ

40.02 1133469028

CA14 30 01 0008

RÈGLEMENTATION ET POLITIQUE - ATTRIBUTION - ESPACES - NOUVEAU STATIONNEMENT HORS RUE - CÔTÉ NORD - RUE SAINT-JOSEPH ENTRE LE BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE ET LA RUE SAINTE-ANNE

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de circulation à sa réunion du 11 décembre 2013;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'installer une réglementation de « stationnement interdit - excepté titulaire de permis » pour le stationnement hors rue situé sur le côté nord de la rue Saint-Joseph entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et la rue Sainte-Anne;

D'établir les critères d'admissibilité pour l'obtention d'une vignette pour le stationnement hors rue situé sur la rue Saint-Joseph entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et la rue Sainte-Anne; tel qu'il suit :

- Avoir une adresse civique sur le tronçon du boulevard Saint-Jean-Baptiste compris entre les rues Notre-Dame et Bellerive;
- Être le propriétaire ou l'utilisateur principal de l'automobile;
- Limiter le nombre de vignettes à une (1) seule par adresse civique.

ADOPTÉ

40.03 1145888001

CA14 30 01 0009

APPROBATION - ENTENTE LOCALE - SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL (SCFP), SECTION LOCALE 301 ET L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES, EN REGARD DES 17 POINTS DE NÉGOCIATION PRÉVUS À L'ARTICLE 49.2 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente locale intervenue entre le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP), section locale 301 et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, en regard des 17 points de négociation prévus à l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q. c. C-11.4).

ADOPTÉ

50.01 1132700010

CA14 30 01 0010

APPUI - PROJET DE PARTENARIAT INV'EST - DÉPOSÉ - SODEC RDP-PAT-ME -PROGRAMME - PRAM EST DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'appuyer l'initiative proposée par la SODEC relative à la mise en place du projet de partenariat Inv'Est dans le cadre du programme d'aide à la réalisation du plan d'action pour l'est de Montréal (PRAM Est);

D'autoriser la mairesse, madame Chantal Rouleau et la directrice d'arrondissement madame Dany Barbeau, à signer toute entente découlant de ce projet de partenariat;

D'octroyer une contribution financière de 15 000 \$ par année pour les années 2014 à 2016;

D'autoriser le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

70.01 1146425001

CA14 30 01 0011

LEVÉE - SÉANCE

À 8 h 47

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.02

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 février 2014.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut